

abstentions étaient auparavant considérées comme des votes négatifs, lors de la prochaine assemblée, celles-ci sont désormais exclues des votes exprimés et ne sont ainsi plus prises en compte dans la base de calcul de la majorité requise pour l'adoption des résolutions. Les formulaires de vote à distance ont en conséquence été modifiés afin de permettre à l'actionnaire d'exprimer de manière distincte un vote négatif ou une abstention sur les différentes résolutions soumises à l'Assemblée.

Points ou projets de résolutions à l'ordre du jour

Les actionnaires ayant demandé l'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour devront transmettre à la Société (de préférence par voie électronique à l'adresse suivante : AG2020@bourrelier-group.com), une nouvelle attestation justifiant de l'inscription des titres dans les mêmes comptes, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Questions écrites

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, tout actionnaire peut adresser au Président du Conseil d'administration de la société des questions écrites jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 17 juin 2020. Ces questions écrites devront être envoyées, de préférence par voie électronique à l'adresse suivante : AG2020@bourrelier-group.com, ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social. Elles devront être accompa-

gnées d'une attestation d'inscription en compte.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, les réponses apportées par le conseil d'administration seront publiées sur le site Internet de la société : www.bourrelier-group.com, dans la rubrique Assemblée 2020.

Droit de communication des actionnaires

Les actionnaires auront le droit de consulter sur le site internet www.bourrelier-group.com, à compter de la convocation, les documents destinés à être présentés à l'assemblée, conformément aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce.

Les actionnaires peuvent demander à la Société de leur adresser les documents et renseignements prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, par courriel à l'adresse électronique suivante : AG2020@bourrelier-group.com. Vous êtes invités à faire part dans votre demande de l'adresse électronique à laquelle ces documents pourront vous être adressés afin que nous puissions valablement vous adresser lesdits documents par mail, conformément à l'article 3 de l'Ordonnance Covid 19. Les actionnaires au porteur devront justifier de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes.

Le Conseil d'administration.

446632 - Petites-Affiches

EssilorLuxottica

Société Anonyme au capital de 78 761 597,58 euros
Siège social : 147 rue de Paris - 94220 Charenton-le-Pont
712 049 618 RCS CRETEIL
(la « Société »)

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUIN 2020

AVERTISSEMENT

Dans le contexte sanitaire actuel, le Conseil d'administration du 30 mars 2020 a décidé que, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, l'Assemblée générale mixte des actionnaires convoquée le 25 juin 2020, à 10h30, à Paris (75008), 1-6, rue Paul Cézanne, se tiendra, exceptionnellement, à huis-clos hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister. En conséquence, les actionnaires ne pourront pas assister à l'Assemblée générale physiquement, ni s'y faire représenter physiquement par une autre personne. Dans ces conditions, les actionnaires sont invités à exercer leurs droits par les moyens de vote à distance via (i) un formulaire unique de vote pour un vote par correspondance ou un pouvoir au Président ou (ii) un vote électronique en utilisant la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS, selon les modalités qui sont indiquées dans le présent avis de convocation. Il est recommandé de recourir au vote par internet (via le site VOTACCESS). L'Assemblée générale se tenant à huis clos, aucune question ne pourra être posée pendant l'Assemblée.

Les actionnaires de la Société sont convoqués en Assemblée générale mixte, laquelle se tiendra à huis clos, c'est à dire sans la participation physique des actionnaires, le **jeudi 25 juin 2020, à 10 heures 30**, à Paris (75008), 1-6, rue Paul Cézanne, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour ci-après.

ORDRE DU JOUR

A titre ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
3. Affectation du résultat ;
4. Ratification de la cooptation de Monsieur Laurent Vacherot en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Bernard Hours ;
5. Ratification de la cooptation de Monsieur Paul du Saillant en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Laurent Vacherot ;
6. Approbation des conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
7. Approbation du rapport sur la rémunération et les avantages de toute nature versés en 2019 ou attribués au titre du même exercice aux mandataires sociaux ;
8. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre dudit exercice à M. Leonardo Del Vecchio, Président-Directeur Général ;
9. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre dudit exercice à M. Hubert Sagnières, Vice-Président-Directeur Général Délégué ;

10. Approbation de la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux ;

11. Autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder au rachat par la Société de ses propres actions.

A titre extraordinaire

12. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'augmentation du capital social par émission d'actions réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription (dans la limite de 0,5 % du capital social) ;

13. Autorisation à donner au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues.

A titre ordinaire

14. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'avis préalable de réunion comportant le texte du projet de résolutions arrêté par le Conseil d'administration a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 4 mai 2020, bulletin n° 54.

A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée générale

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée générale, s'y faire représenter ou voter à distance, devront justifier de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris (soit le 23 juin 2020, zéro heure, heure de Paris) par l'inscription en compte de leurs actions à leur nom, conformément aux conditions prévues à l'article R. 225-85 du Code de commerce.

B) Modalités particulières de « participation » à l'Assemblée générale dans le contexte de crise sanitaire

Du fait de la tenue exceptionnelle de l'Assemblée générale à huis clos, les actionnaires ont la faculté de participer à cette assemblée uniquement en utilisant les moyens de vote à distance selon les modalités ci-après exposées, étant précisé que la transmission des votes par correspondance ou des pouvoirs par voie électronique est à privilégier.

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au nominatif :

- soit renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales - CTO Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

- soit transmettre ses instructions de vote, et désigner ou révoquer un mandataire par Internet avant l'Assemblée générale, sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après :

Le titulaire d'actions au nominatif pur ou administré qui souhaite voter par Internet accèdera au site VOTACCESS via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com>.

Le titulaire d'actions au nominatif pur devra se connecter au site Planetshares avec ses codes d'accès habituels.

Le titulaire d'actions au nominatif administré devra se connecter au site Planetshares en utilisant son numéro d'identifiant qui se trouve en haut et à droite de son formulaire de vote papier ou sur sa e-convocation. Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le numéro de call center depuis la France : 01 40 14 46 68 et depuis l'étranger : +33 (0) 1 40 14 46 68 mis à sa disposition pour les actionnaires EssilorLuxottica.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire.

- pour l'actionnaire salarié ou ancien salarié de la société, porteur de parts de FCPE avec droits de vote individuels :

- soit renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales - CTO Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

- soit transmettre ses instructions de vote, et désigner ou révoquer un mandataire par Internet avant l'Assemblée générale, sur le site VOTACCESS via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com>.

L'actionnaire salarié ou ancien salarié de la société, porteur de parts de FCPE avec droits de vote individuels devra se connecter au site Planetshares en utilisant son numéro d'identifiant et le critère d'identification.

Après s'être connecté, l'actionnaire salarié ou ancien salarié de la société porteur de parts de FCPE avec droits de vote individuels devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire.

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au porteur :

- demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres à compter de la date de convocation de l'Assemblée générale. Ledit formulaire unique devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et adressé à : BNP Paribas Securities Services - CTO Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Toute demande de formulaire unique devra être reçue au plus tard 6 jours avant l'Assemblée générale, soit le 19 juin 2020.

Pour être pris en compte, les formulaires uniques de vote par correspondance devront être reçus par l'émetteur ou le service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard 3 jours avant la tenue de l'Assemblée générale, soit au 22 juin 2020.

- Si l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.

- Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- l'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com.

- cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de l'émetteur concerné, date de l'Assemblée générale, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire.

- l'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite au service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services – CTO Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte.

Le site VOTACCESS sera ouvert à compter du 8 juin 2020, 10h00.

La possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée générale prendra fin la veille de la réunion, soit le 24 juin 2020 à 15 heures, heure de Paris.

Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour voter.

Avertissement à tous les actionnaires (au nominatif, porteurs de parts de FCPE ou au porteur) : traitement des mandats à personne nommément désignée :

En application des dispositions de l'article 6 du décret n°2020-418 du 10 avril 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid 19, tout actionnaire donnant mandat à l'une des personnes mentionnées au I de l'article L.225-106 du Code de commerce devra transmettre à BNP Paribas Securities Services son mandat avec indication du mandataire au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale. Toute révocation de mandat devra être reçue dans le même délai.

Le mandataire ne pourra représenter l'actionnaire physiquement à l'Assemblée. Il devra adresser ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose, à BNP Paribas Securities Services par message électronique à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com sous la forme du formulaire mentionné à l'article R.225-76 du Code de commerce, et ce au plus tard le quatrième jour qui précède l'Assemblée Générale.

C) Questions écrites

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Conseil d'administration les questions écrites de son choix.

Les réponses aux questions écrites pourront être publiées directement sur le site Internet de la Société, à l'adresse suivante : <https://www.essilorluxottica.com/fr/assemblee-generale>. Une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante Société EssilorLuxottica – Direction Juridique, 147 rue de Paris, 94220 Charenton-le-Pont ou par email à l'adresse suivante ir@essilorluxottica.com.

Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit au 19 juin 2020.

D) Droit de communication des actionnaires

Tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de l'émetteur : <https://www.essilorluxottica.com/fr/assemblee-generale>, à compter du vingt et unième jour précédant l'Assemblée générale, soit le 4 juin 2020.

Le Conseil d'Administration

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

447328 - La Loi

Suivant acte sous seing privé en date à TIGERY du 12 mai 2020, enregistré aux services des impôts des entreprises de SIE de CRETEIL le 20/05/2020, Dossier 2020 00001066, référence 9104P61 2018 A 00695,

La société BIOU, sarl au capital de 1 000 €, Ayant son siège social à SAINT MAUR DES FOSSES (94100), Avenue Victor Hugo n°1, 497 792 192 RCS de CRETEIL, représentée par M. Abdelkrim KHELAF, gérant,

A CEDE A

La société LE ZINC, sas au capital de 1 000 €, dont le siège social sera fixé 1 Avenue Victor Hugo – 94100 SAINT MAUR DES FOSSES, 880 618 517 RCS de CRETEIL, représentée par M. Akli SADADOU, Président,

Un Fonds de Commerce de : **Café, Bar, Brasserie PMU, Française des Jeux** connu sous l'enseigne LE PAPILLON qu'il possède et exploite, à SAINT MAUR DES FOSSES (94100), Avenue Victor Hugo n°1,

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 13 mai 2020, moyennant le prix de 60 000 €,

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales /

- pour la validité : au fonds de commerce sis 1 Avenue Victor Hugo 94100 SAINT MAUR DES FOSSES ;

- pour la correspondance : A Maître Patricia DUPLAN, Avocat, 3 Place du Plessis Saucourt – 91250 TIGERY.

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

447516 - Petites-Affiches

SCP DUNAND-ROUSSET et GASCA Notaire associés
5 rue Président Coty
73200 ALBERTVILLE

Avis de saisine

Par testament olographe du 21 mai 1999, Madame Jacqueline Léa Renée GROS demeurant à THIAIS (94320 Val-de-Marne) 7 Esplanade Auguste Perret, célibataire, née à COMMERCEY (55200 Meuse) le 20 octobre 1949, décédée à THIAIS (94320 Val-de-Marne), a institué un légataire universel.

Ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal de dépôt de testament par Me Christine DUNAND-ROUSSET le 15 mai 2020, dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du TGI de CRETEIL le 29 mai 2020.

Les oppositions pourront être formées auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Guillaume ASSIER notaire à CHAMBERY (Savoie), 60 promenade Jean Monnet.

POUR RECEVOIR TOUS LES JOURS VOTRE QUOTIDIEN JURIDIQUE :

**ABONNEZ-VOUS
AUX PETITES-AFFICHES**